



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double Diplômant En Droit Et En Gestion

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-5, D. 612-1-13 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double Diplômant En Droit Et En Gestion

est composée comme suit :

- Isabelle SOLE-LAPORTE, Maître de Conférences Co-Présidente
- Séverin JEAN, Maître de Conférences Co-Président
- Eugénie FABRIES-LECEA, Maître de Conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 03/04/2024

Pour le Président, et par délégation,
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole


Cosima BLUNTZ
